



DU TRAUMATISMES CRANIO-CEREBRAUX : ASPECTS MEDICAUX ET SOCIAUX

Durée
1 an

III Structure de formation
Faculté de Médecine

Présentation

Les + de la formation

Capacité d'accueil :
minimum : 8
maximum : 25

Maîtrise de psychologie ou diplôme de neurologie clinique, maîtrise de physiologie générale, de neurophysiologie, kinésithérapeutes DE, ergothérapeutes, orthophonistes, diplôme de travailleur social, directeurs d'établissements médico-social, assistantes sociales, conseiller du travail, éducateurs

Ou fournir la preuve d'un engagement associatif et posséder un diplôme de l'enseignement supérieur : candidature approuvée par le collège des directeurs après présentation d'une demande d'inscription

Objectifs

Apporter une formation et une actualisation des connaissances sur les aspects médicaux et sociaux des traumatismes crano-cérébraux aux médecins et aux professionnels impliqués dans la prise en charge des blessés

Organisation

Admission

Public cible

Docteurs en médecine ou attestation de fin de 2ème cycle, Infirmières ou tout autre candidat intéressé par le sujet ayant obtenu l'accord du responsable

Pré-requis obligatoires

Sur autorisation du responsable
Lettre de motivation + CV
Secrétaire : isabelle.caradec@umontpellier.fr

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique
Jacques PELISSIER

Lieu(x)

Montpellier





En savoir plus

Vous inscrire

☞ <http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/du-traumatismes-cranio-cerebraux-aspects-medicaux-et-sociaux-155.html>





Programme

Organisation

88 heures

Rapport + Mémoire

1 session

- Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuves écrites (2h), notées sur 40 points : questions écrites portant sur l'ensemble de l'enseignement théorique.

Les candidats ayant plus de 20/40 sont déclarés admis et autorisés à passer les épreuves orales et pratiques.

- Epreuves orales

A partir d'un dossier clinique, discussion du choix, des modalités, des limites de la prise en charge proposée. L'épreuve orale pour l'analyse de dossier clinique dure 20mn. L'épreuve est notée sur 40.

Lors de cette épreuve orale, une courte présentation du mémoire (10mn) sera demandée (voir infra).

- Rédaction d'un mémoire

Mémoire portant sur un retour d'expérience ou une réflexion sur la pratique, illustré d'une analyse commentée et critique de la littérature portant sur le sujet du mémoire ; le volume conseillé est de 15 à 20 pages, bibliographie comprise. Lors de l'épreuve orale, il sera fait une courte présentation sous forme de diaporama (.ppt) du travail (10 mn).

Le mémoire devra être remis au secrétariat du diplôme 20 jours avant la date des épreuves orales. Seuls les candidats ayant remis leur mémoire seront autorisés à participer aux épreuves orales.

L'épreuve est notée sur 20.

Pour être admis, le candidat doit avoir subi la totalité des épreuves et obtenu une note globale supérieure à 50/100.

